



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse Le Solférino—8 Cours Napoléon — CS 10 002 - 20704 Ajaccio cedex 9 — Standard : 04 95 51 86 00

EDITORIAL



Service déconcentré du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt assure, sous l'autorité du préfet de Corse, sa contribution à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des politiques de développement rural et d'aménagement durable

des territoires ruraux, à l'orientation, au soutien et à la structuration des filières agricoles et agroalimentaires, au renforcement de l'organisation économique, à la promotion de la qualité des produits et à la valorisation non alimentaire de la biomasse, à l'élaboration des programmes régionaux de développement agricole. Elle met en œuvre la politique de l'alimentation. Elle assure la mise en œuvre de la politique forestière et de mobilisation de la ressource. Elle contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique de l'emploi dans les domaines agricole, agroalimentaire et forestier.

Sous l'autorité directe du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, elle exerce ses missions concernant le contenu et l'organisation de l'action éducatrice dans l'enseignement technique agricole ainsi que la gestion des personnels et des établissements. Elle concourt à la définition des modalités d'établissement et de diffusion des statistiques et des données économiques agricoles, forestières, agroalimentaires et agroenvironnementales.

Le présent rapport d'activité, que je suis heureux de vous présenter pour la deuxième année, n'entend pas illustrer la totalité des missions de la DRAAF de Corse, exercées en lien direct avec les directions départementales interministérielles, les établissement publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole et les établissements publics de l'État du ministère, mais seulement mettre en évidence quelques points saillants d'une activité qui a été intense, au service des acteurs de l'économie agricole et forestière insulaire.

Car après deux années marquées par les conséquences de l'épidémie de Covid, la sécheresse qui a frappé l'île et le contexte d'inflation lié au conflit en Ukraine ont eu en 2022 des conséquences douloureuses pour les exploitations agricoles corses, notamment dans le secteur de l'élevage. La DRAAF s'est particulièrement mobilisée pour venir en aide aux exploitations en difficulté.

Mais au-delà des difficultés réelles des filières agricoles et forestières, la DRAAF a aussi contribué à la mise en œuvre du Plan territorial d'investissement pour la Corse, qui a vu plus de 10 M€ de l'État investis pour renforcer les capacités de livraison d'eau brute aux agriculteurs. Elle a poursuivi le plan Ambition Corse, qui accompagne les filières dans le développement de productions de qualité. Elle a contribué à la restructuration du vignoble, pour l'adapter à l'évolution de la demande et au changement climatique. Elle a élaboré le nouveau schéma directeur régional des entreprises agricoles, initié les travaux de révision du plan de protection des forêts et espaces naturels contre les incendies, contribué à la réflexion sur la carte des formations agricoles en vue de développer l'offre au service des jeunes et des besoins des filières, ou encore à l'élaboration d'un projet de charte agriculture et urbanisme en vue d'une meilleure protection des terres agricoles. Elle a enfin assuré une veille et une action de protection en vue de renforcer la santé sanitaire des animaux et des végétaux produits sur l'Île de Beauté.

Je remercie chaleureusement l'ensemble des agents de la DRAAF pour leur implication sans ce travail de longue haleine, dont l'objectif affiché est de contribuer à sécuriser et accompagner le développement de l'agriculture corse, au service d'une alimentation locale de qualité, vitrine française de l'agriculture méditerranéenne, et qui finira par payer.

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Pierre BESSIN

Merci à tous les agents de la DRAAF de Corse qui ont apporté leur concours à la réalisation de ce rapport. Alma.corsica • Crédit Photo : AdobeStock / Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire -Lycée agricole de Borgo • Impression : Imprimerie Olivesi



L'ACCOMPAGNEMENT DES FILIÈRES D'EXCELLENCE DE LA CORSE

La DRAAF de Corse comporte en son sein le service régional de FranceAgriMer, qui accompagne les filières agricoles dans leur développement.

2022, deuxième année de pleine programmation pour le Plan Ambition Corse

Les dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets 2022 ont concerné 35 structures, porteuses de 83 projets. L'ensemble des demandes retenues a représenté 7,6M€ de subventions, avec 3,499 M€ engagés par l'État (FranceAgriMer) et 4,090 M€ par l'ODARC.

45% des montants octroyés ont concernés les filières végétales, 46% les filières animales, et les 9% restants ont intéressé des projets plus transversaux comme l'agroécologie et les circuits courts.

Afin de pouvoir couvrir l'ensemble des dépenses éligibles retenues dans le cadre de cet appel à projet, le taux d'intervention de France Agri Mer a été ajusté à 78% en 2022.





Bovine





2022, une année importante pour la restructuration du vignoble

Avec plus de 6 millions payés en 2022 dans le cadre des différents dispositifs d'accompagnement existants, de nouveaux projets de la filière viticole ont été soutenus en 2022:

- projets issus du plan stratégique de la filière viticole financés dans le cadre du plan Ambition Corse : ils concernent aussi bien la recherche et le développement avec le soutien du Centre de recherche viticole de la Corse, mais également l'appui technique apportés par les chambres d'agricultures de Corse auprès des viticulteurs. L'interprofession Corse (CIV Corse) n'est pas en reste, puisque le plan intervient aussi bien sur ses actions de promotion internationale, que pour son observatoire économique. Ce sont au final près de 8 890 984 € qui sont fléchés dans le cadre du plan et sur ces 5 années de mise en œuvre en direction de cette filière par les bailleurs que sont l'ODARC et FranceAgriMer;
- projets d'investissements vitivinicoles : 22 dossiers ont été déposés, 16 retenus, pour un montant engagé de

3.997.187,66€ soit une aide potentielle de 1.228.875,35€. Ces dossiers concernent également les JA et les caves coopé-

- l'aide à la restructuration 2021/2022 a permis à 46 demandeurs de bénéficier d'un soutien pour la replantation de vignes à hauteur de 161 ha, soit environ 2.5% du vignoble corse, qu'elle s'adresse à des individuels ou qu'elle s'inscrive dans un plan collectif (PCR4). Ce dernier plan qui ne couvre que la campagne 2021/2022 a permis de restructurer environ 110 ha;
- en dehors du dispositif de restructuration, les viticulteurs ont la possibilité de bénéficier d'autorisations de plantations nouvelles. En 2022, un contingent de 130 ha avait été proposé, suffisant pour répondre à l'ensemble des demandes émanant des viticulteurs et vignerons, puisqu'elles se sont établies à 127,50 ha. Au final, ce sont 107,50 ha de plantations nouvelles qui ont été accordées.

Bilan des aides viticoles versées par FAM en 2022, toutes aides confondues

Mesures	Total payé en 2022	Origine
Investissement vin	2 904 303,81 €	UE FEAGA
Promotion vin	31 290,00 €	UE FEAGA
Restructuration vignoble	2 452 966,53 €	UE FEAGA
Plan Ambition Corse	778 493,44 €	Etat bop 149
	0.407.050.70.6	

Bilan du Plan collectif de Restructuration 4

Département	Nb dossiers	Surf demandées (ha)
Haute-Corse	23	103
Corse-du-Sud	5	8
Total	28	111











La validation d'un nouveau plan de restructuration et l'inscription de cinq nouveaux cépages

Le nouveau plan collectif PCR5 a été validé en 2022 par l'ensemble des représentants du Comité de Bassin Viticole Corse. Il concernera les campagnes de plantation 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025. Les objectifs sont de développer la typicité des vins corses, d'adapter le vignoble au cahier des charges AOC ainsi qu'aux aléas climatiques tout en améliorant la rentabilité des exploitations. Les surfaces prévisionnelles proposés sont de 600 hectares pour un nombre d'exploitations prévisionnelles de 90. Les restructurations devront soit changer de cépage (reconversion variétale parmi la liste des cépages retenus), soit augmenter la densité de plantation de 10 % minimum.

En plus des variétés retenues au PCR4, cinq nouveaux cépages sont désormais éligibles. Inscrits le 13 octobre 2022 dans le cahier des charges IGP, ils permettent de répondre à la volonté de la filière de favoriser la typicité des vins corses à partir de cépage adaptés : Brustianu B, Cualtacciu B, Rossula bianca B, Uva biancona B, Vintaghju N.

Un service régional France AgriMer réorganisé

Le service régional FranceAgriMer (SRFAM), localisé à Bastia, est un interlocuteur clé de l'accompagnement des filières agricoles et agroalimentaires de la Corse. Le service s'organise autour de trois pôles d'activité : l'accompagnement de la filière viticole, pilotage du plan Corse, et missions de contrôles, a poursuivi sa réorganisation amorcée en 2021.

Après le transfert des missions liées au potentiel viticole et restructuration, bois et plants de vigne, et vins sans indication géographique aux services régionaux de PACA et d'Occitanie, FranceAgriMer a transféré en 2022 la gestion administrative du dispositif d'investissements vitivinicoles vers le service régional PACA.

Les missions de contrôles et le plan Ambition Corse sont en revanche maintenus et renforcés au sein du service régional de Corse, avec le recrutement en 2022 d'un agent supplémentaire pour les contrôles.

Cette réorganisation a pour objectif d'optimiser l'instruction des dossiers par FranceAgriMer, en respectant un schéma d'emploi contraint et le maintien d'un service territorial en Corse. Elle s'inscrit dans un schéma national d'inter régionalisation des missions.

Nouvelle organisation SRFAM de Corse Secteur vitivinicole **Draaf Corse** Draaf PACA Service FranceAgriMer Service FranceAgriMer Gestion du potentiel viticole 2 contrôleuses : Angélica Guitton Stéphanie Spisso Autorisations de Plantations transferts Gestion des aides OCM Viti Restructuration du vignoble Coordination des contrôles Animation filière Plan Ambition Corse Contrôles Draaf Occitanie Vignes mè<u>res</u> Pilotage et Mise en place Service FranceAgriMer animation plan administrative du Conseil de Bassin Contrôles Interrégionalité Convetionnement Supervision contrôles Suivi réglementaire OCM Viti

LE SOUTIEN À L'AGRICULTURE DANS UN CONTEXTE DE CRISE

Après la crise sanitaire du Covid-19 en 2020 et 2021, l'année 2022 a été marquée par le conflit russo-ukrainien et ses conséquences géopolitiques et économiques. Sur le territoire corse, les agriculteurs ont subi l'augmentation des prix de nombreux facteurs de productions (énergie, transports, intrants agricoles) et en particulier un surcoût important dans l'achat d'alimentation pour le bétail.

Le plan de résilience « Ukraine »

Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, relayé au niveau local par la DRAAF, a mis en œuvre plusieurs dispositifs de soutiens de crise regroupés au sein du « Plan de résilience Ukraine » :

- coût du carburant : une remise de 15 centimes/I hors taxe, s'applique au GNR depuis le 1er avril 2022. Il a été aussi rappelé par les services de l'État que les agriculteurs étaient éligibles aux remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) relative à leur consommation de carburant dans le cadre de leur activité professionnelle. Ce dispositif n'était que très faiblement utilisé par les agriculteurs en Corse ;
- coût du gaz et de l'électricité : les entreprises agricoles, forestières et agroalimentaires sont éligibles à l'aide aux entreprises consommatrices de gaz et d'électricité, si leurs dépenses de gaz et d'électricité représentent au moins 3 % des charges, et si elles ont subi un doublement du prix du gaz et/ou de l'électricité;
- aide au surcoût de l'alimentation animale dans les élevages : en Corse, 717 éleveurs ont pu bénéficier d'une aide pour un montant total de 1,16 M€;

- -prise en charge des cotisations sociales « PEC résilience » : un dispositif exceptionnel de prise en charge des cotisations sociales a été instruit par la MSA. Il a permis d'atténuer les conséquences négatives des hausses de coûts en soulageant la trésorerie des exploitants ;
- prolongation des prêts garantis par l'État (PGE).



La prévention du mal-être en agriculture

La DRAAF a piloté avec l'ARS et la MSA la mise en œuvre territoriale du plan d'actions opérationnel interministériel (agriculture, santé, travail) de prévention du mal-être et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté et des salariés d'exploitation agricole.

Ce plan, dévoilé le 23 novembre 2021, vise à renforcer la prévention du risque suicidaire chez les exploitants et salariés du monde agricole et à améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes en situation de souffrance psychique en mobilisant et responsabilisant l'ensemble des acteurs.





La gestion des aléas climatiques

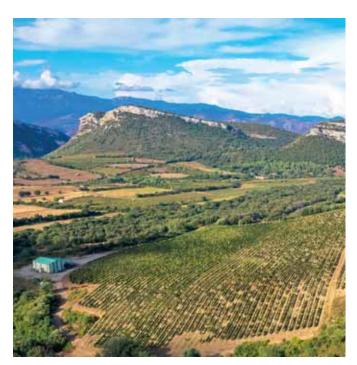
Les années 2021-2022 ont été marquées par des épisodes de gel (2021) et de sécheresse (2022). La DRAAF a effectué la coordination de la remontée au niveau national des dégâts, du suivi et de la mise en place des enveloppes financières, en appui aux DDT de Corsedu-Sud et Haute-Corse qui assurent l'indemnisation.



Installation d'une instance régionale de lutte anti-fraude aux aides de la PAC en Corse

La lutte contre la fraude aux aides du 1º pilier de la PAC est une politique prioritaire des services de l'État en Corse pour agir sur les dérives constatées, pénalisant en premier lieu l'agriculture corse et fragilisant l'utilisation des soutiens publics européens pour la France. Après des plans de contrôle surfaciques renforcés de 2018 à 2019, et dans le cadre de l'autorité fonctionnelle de la DRAAF sur les services d'économie agricole des Directions départementales des territoires (DDT) corses depuis fin 2020, une instance régionale inter-services de lutte contre la fraude aux aides de la PAC a été installée en février 2022.

Elle regroupe les services centraux et déconcentrés en Corse du MASA et de l'ASP et bénéficie d'un appui juridique spécifique. L'objectif de cette instance, réunie deux à trois fois par an, est de mettre en œuvre une stratégie efficace et coordonnée de lutte contre la fraude : cadrage et suivi des plans de contrôle, formalisation les procédures de poursuite, sécurisation des actes juridiques, suivi des dossiers en anomalie pour fraude, contradictoire et contentieux, signalement si nécessaire au Parquet européen récemment créé.







LE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES POUR L'EAU ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une année de sécheresse marquée

L'année 2022 a été marquée en Corse par un déficit de précipitations et des températures records, un tarissement précoce, rapide et sévère des cours d'eau notamment dû à un épisode de sécheresse extrême et durable. Les arrêtés de restriction de l'usage de l'eau ont été pris par les préfets de département, dans le cadre des comités ressource en eau, au regard de critères définis par les arrêtés cadres et de façon graduée et progressive : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise. La DRAAF a apporté son expertise aux quinze comités qui se sont tenus de mai à décembre, et participé activement au retour d'expérience. Elle a sensibilisé l'ensemble des filières aux enjeux de mieux utiliser et économiser l'eau d'irrigation.

Les niveaux atteints ont été ceux de l'alerte renforcée correspondant à des restrictions importantes tant pour les particuliers que pour les entreprises et les agriculteurs. Ces derniers ont dû gérer en Corse-du-Sud des interdictions d'arroser selon des horaires journaliers. En Haute-Corse, il a été mis en place des tours d'eau, 24 voire 36 heures sans arrosage en fonction des filières. Cette situation de sécheresse a donné lieu à une adaptation des règles d'irrigation jusqu'au 15/08 pour les vins d'appellation : Vins de Corse, Calvi, Cap Corse, Sartène, Figari, Porto-Vecchio et Ajaccio, et une adaptation des règles de complément alimentaire pour l'AOP Brocciu (lait de brebis et de chèvres de races corses).



Le soutien du Plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC)

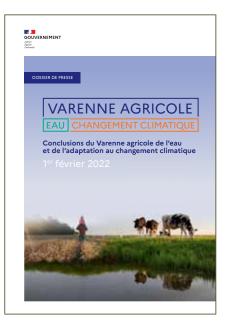
2022 a été une année d'échanges importants entre le Préfet de Corse et la Collectivité de Corse concernant la poursuite du soutien d'État, par le Plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC) 2021-2028, des investissements en infrastructures eau brute de l'île pour assurer une plus grande disponibilité et accessibilité des ressources en eau. La DRAAF de Corse est service instructeur de ces soutiens comme elle l'était préalablement sur ce type de projet dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement (PEI). Outre la poursuite des paiements des projets toujours en cours du PEI, cinq opérations en faveur de l'irrigation et de l'eau brute ont pu être engagées en 2022, pour près de 10 M€ d'aide, dans le cadre du PTIC. Un contrat de projet État - Collectivité de Corse a été signé début 2023 pour cadrer ce type de soutien sur la totalité du plan.



La déclinaison corse du « Varenne agricole de l'eau »

Suite aux conclusions du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique de février 2022, cette politique est animée par une délégation interministérielle MTEC/MASA.

En Corse, la déclinaison du Varenne de l'eau se traduit par le soutien financier annuel apporté aux chambres d'agricultures, via le Plan Ambition Corse 2021-2025 (FranceAgriMer/ODARC) et le Plan Régional de Développement Agricole et Rural (PRDAR-Casdar 2022-2027). Il permet de mener des actions d'accompagnement techniques des exploitants et de réflexions prospectives d'économie en eau ou d'adaptation au changement climatique (pratiques d'irrigations, systèmes agroécologiques, choix de variétés). La Chambre régionale d'agriculture de Corse rédigera, en 2023, un plan d'action d'adaptation aux changement climatiques, déclinés pour chaque filière.

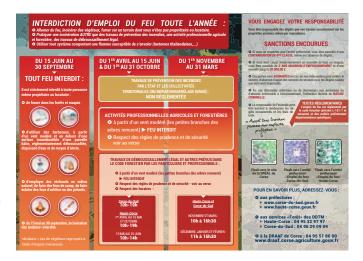


UNE FORÊT CORSE PRÉSERVÉE DES GRANDS INCENDIES DE 2022

Une année de sécheresse marquée

En matière de protection contre les incendies de forêts, l'année 2022 a été marquante à plus d'un titre. Au printemps, diverses missions d'évaluation des politiques publiques dans le domaine ont été diligentées : zone de défense Sud-Est, Sénat, mission interministérielle MASA / MTE. La DRAAF a participé à plusieurs réunions de travail et a répondu à diverses consultations écrites, pour exposer et faire prévaloir les problématiques vécues sur le territoire Corse.

Les feux en Gironde de l'été 2022 ont contribué à accélérer les initiatives. Le Président de la République par son discours du 28 octobre a fixé un certain nombre d'objectifs. Le Sénat, après avoir rendu son rapport relatif à « la prévention et à la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie » début septembre 2022, a déposé une proposition de loi en toute fin d'année. Enfin, afin d'accélérer le processus de transition écologique, la Première ministre a mis en place un programme financier important, le « Fonds Vert », dans lequel diverses mesures de protection contre les incendies de végétation sont dotées de financements importants, à mettre en œuvre en 2023.



La DRAAF de Corse a été force de proposition pour d'éventuelles modifications législatives dans l'application des obligations légales de débroussaillement (OLD). Elle a mené des campagnes de formation des maires aux OLD en lien avec l'Association des communes forestières.



Le lancement de la révision du PPFENI

Dans ce contexte, le Préfet de Corse a lancé, par un courrier adressé le 4 novembre, à l'ensemble des collectivités et des partenaires, la procédure de révision du plan interdépartemental de protection des forêts contre les incendies (PPFENI), qui arrive à échéance en fin 2023. Il a confié à la DRAAF la maîtrise d'ouvrage de cette procédure, qui va consister en l'animation et le pilotage d'une co-élaboration de la politique de protection contre les incendies en Corse pour la période 2023-2033. Un premier groupe de travail interdépartemental s'est réuni à Corte le 15 décembre et ces travaux se dérouleront tout au long de l'année 2023.



L'appui aux acteurs de la forêt et du bois

Concernant la filière forêt/bois corse, et au-delà des missions régaliennes classiques en matière forestière (plan de contrôles, suite des infractions, validation documents de gestion durables...), la DRAAF a participé en 2022 à la préparation des assises Forêt bois de Corse animées par la Collectivité de Corse.

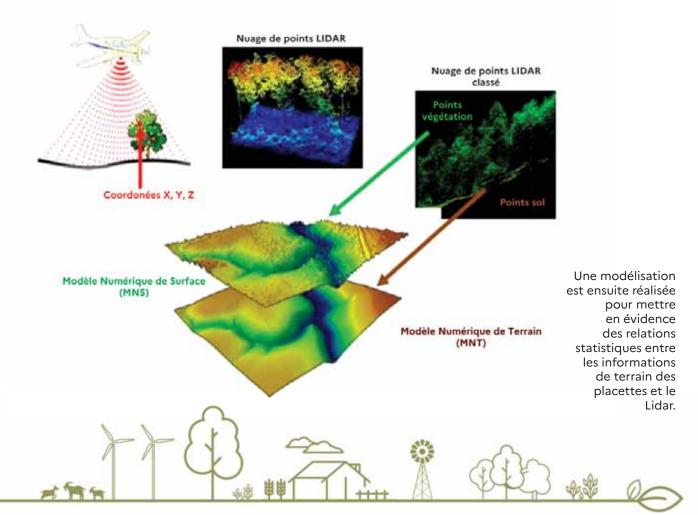
Une opération notable a été financée par le plan France Relance sur 2021-2022 : la réalisation de placettes en accompagnement du survol Lidar (2021). L'ONF a d'abord obtenu un financement pour installer ce réseau de placettes sur les forêts territoriales de la Collectivité de Corse et la DRAAF a complété le financement sur les forêts communales. La DRAAF a subventionné également le CRPF et la coopérative forestier Silvacoop pour le même objet, ciblé sur le chêne vert et le chêne liège. L'objectif est de disposer à long terme d'un observatoire de la forêt de Corse et de disposer de documents d'aménagement plus pertinents.

Une modélisation des paramètres forestiers à partir des données LIDAR pour produire une cartographie fine des informations dendrométriques sur les forêts de Corse

Cette phase implique de disposer de données issues d'une campagne LIDAR relativement synchrone avec l'installation des placettes permanentes. Cette prise de données aéroportées LIDAR permet d'obtenir un nuage de point 3D de la végétation, qui une fois classé, permet d'obtenir un modèle numérique de surface et un modèle

numérique de terrain. Ces données seront fournies par l'IGN fin du premier trimestre 2022.

Un contrôle de la qualité des données réceptionnées doitêtre réalisé afin de s'assurer de la qualité de la modélisation qui en découlera.



PRÉSERVER ET FACILITER L'ACCÈS AU FONCIER AUX AGRICULTEURS

La révision du schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA)

Le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) datant de 2016 a été révisé en 2022 et est entré en application début 2023 après son approbation par le Préfet de Corse. Il a pour objectifs de favoriser la diversité des productions agricoles régionales de manière à augmenter l'autonomie alimentaire du territoire, de conserver la priorité à l'installation des jeunes d'agriculteurs et de consolider les exploitations agricoles existantes. Pour cela, il régule l'accès au foncier en définissant les conditions de délivrance de l'autorisation préalable d'exploiter toute parcelle, détenue en fermage ou en propriété.

Ce nouveau schéma a été élaboré de manière collégiale associant les chambres d'agriculture, l'Office de développement agricole et rural de Corse (ODARC), la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), les organisations syndicales agricoles représentatives et les services de l'État (DDT 2A et 2B, DRAAF).

Afin d'évaluer plus justement les demandes d'autorisations préalables d'exploiter, il intègre les valeurs de production brute standard (PBS) issues du Recensement agricole 2020 et comporte désormais neuf rangs de priorités (contre trois auparavant), permettant ainsi de départager plus facilement les demandes concurrentes.



Un meilleur contrôle des formes sociétaires en agriculture

La loi n°2021-176 du 23 décembre 2021 met en place un nouveau dispositif d'autorisation administrative préalable en cas de prise de participations ou de modification des titres sociaux portant sur des sociétés détenant ou exploitant des biens immobiliers à usage ou à vocation agricole. Le régime d'autorisation mis en place par cette loi repose sur deux critères cumulatifs : d'une part l'opération doit conduire à une prise de contrôle ou au renforcement de la prise de contrôle de la société concernée, d'autre part elle doit aboutir, par addition de toutes les surfaces agricoles possédées ou exploitées, à dépasser un seuil d'agrandissement significatif, défini par le préfet de région.

Le groupe de travail en charge de la révision du SDREA a proposé de fixer ce seuil d'agrandissement significatif à soit 1,5 fois la surface agricole utile régionale moyenne soit à 86 ha (1,5 x 57 ha), afin de soumettre un maximum de dossiers à contrôle. L'arrêté fixant ce seuil est entré en vigueur le 1^{er} mars 2023.





Le programme pluriannuel d'activité (PPAS) de la SAFER de Corse 2022-2028

Outil essentiel de pilotage de la SAFER, le PPAS définit sa stratégie, ses priorités d'actions, ses objectifs, ses modalités d'intervention et les conditions de sa réussite. Il fixe le cadre dans lequel la SAFER intervient au regard de ses quatre missions d'intérêt général : agricole et forestière, environnementale, développement durable des territoires ruraux et transparence du marché foncier.

En tant que commissaire du Gouvernement, la DRAAF a participé à son élaboration, intégrant une large consultation des acteurs clés des politiques agricoles, environnementales et de développement local.

Les objectifs du programme intègrent les priorités de préservation des terres agricoles, naturelles et forestières et de lutte contre l'artificialisation, d'installation des nouveaux agriculteurs, de maintien et de développement

de la diversité des systèmes de production agricole riches en emploi et en valeur ajoutée sur les territoires, ainsi que de renforcement de la souveraineté alimentaire.

La stratégie s'articule sur deux grands axes:

- libérer plus de foncier tout en veillant à sa nécessaire et impérative régulation ;
- affirmer le rôle de la SAFER, d'observateur et d'opérateur foncier pour accompagner les politiques publiques.



https://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/ppas-r340.html

Un projet de charte de territoire sur les constructions et installations agricoles

Après une première évolution de son règlement intérieur (mars 2022) sur le dispositif d'examen des autorisations d'urbanisme pour des constructions et installations agricoles dans les communes soumises à la loi « littoral » ou à la loi « montagne », les coprésidents de la commission territoriale de protection des espaces agricoles, naturels et forestiers (CTPENAF) ont confié à la DRAAF une réflexion sur le dispositif d'examen des autorisations d'urbanisme pour les constructions et installations agricoles, pouvant déboucher sur un projet de charte de territoire définissant les conditions de la nécessité agricole dans les principaux cas de figure connus sur l'île, et un ensemble de règles partagées.

Les réflexions du groupe ad hoc composé des services de l'État (DRAAF, DREAL, DDT), de la Collectivité de Corse (ODARC), des associations départementales des maires et présidents d'EPCI, des chambres d'agriculture et des organisations professionnelles d'exploitants agricoles représentatives, ont porté sur la définition du périmètre de la charte, le partage du cadre réglementaire et du champ des

possibles, la recherche d'une doctrine partagée et la proposition d'outils facilitant la démonstration du lien de nécessité.

Fin 2022, le périmètre de la charte se dessine avec :

- les principes réglementaires des constructions en zone agricole ;
- les trois conditions de la nécessité : une activité agricole, avérée, suffisante et durable ; un besoin impérieux de la construction et la cohérence de l'implantation, des fonctionnalités et des dimensions ;
- la notion centrale de preuve de la nécessité;
- les applications pour les activités de production agricole, de transformation, conditionnement, commercialisation, d'agritourisme, d'agrivoltaïsme, de méthanisation et les logements de fonction.

Les réflexions se poursuivent pour une présentation du projet en CTPENAF courant 2023.



UN ENSEIGNEMENT AGRICOLE DE QUALITÉ EN CORSE

La DRAAF de Corse travaille de façon constante à développer les deux établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole de l'île (EPLEFPA de Borgo et Sartène), tant par la qualité et l'adaptation de leur offre de formation aux besoins des acteurs du territoire que par une information accrue pour faire connaître ces formations et les métiers d'avenir auxquels elles préparent.

De nouvelles formations et options ouvertes en 2022

Dans cet objectif, l'offre de formation s'est étoffée à la rentrée 2022 avec l'ouverture de l'option transformation agroalimentaire du baccalauréat technologique « sciences et techniques de l'agronomie et du vivant » (STAV) à l'EPLEFPA de Borgo (Campus Corsic'Agri) et d'une section sportive plongée sous-marine et apnée à l'EPLEFPA de Sartène (Campus AgriCorsica). Cette section sportive a été ouverte en partenariat avec Terra plongée Campomoro et les Dauphins du Valinco. Elle a intégré 18 inscrits dès sa première année de mise en œuvre de la 2^{nde} au BTS.

En collaboration avec la Collectivité de Corse et le Rectorat, la DRAAF et ses établissements d'enseignement ont reçu plus de 1600 élèves de 3ème de Haute-Corse à Biguglia en novembre lors du Salon de l'Orientation et des Métiers. L'occasion pour les établissements de présenter les formations proposées et également pour les élèves et apprentis de montrer leurs savoir-faire. Les élèves de Sartène ont présenté des travaux de tronçonnage de bois et les élèves de Borgo ont créé un jardin paysager éphémère, permettant ainsi de mettre en valeur les apprentissages et de montrer la diversité des métiers.



Résultats aux examens en formation initiale

Avec 100% de réussite en baccalauréat technologue et 93,6% en baccalauréat professionnel, la Corse présente des taux de réussite supérieur au niveau national.

A noter l'augmentation très rapide des candidats présentant des diplômes agricoles préparés par correspondance (2018 : 51 candidats, 2022 : 97 candidats). Il s'agit principalement de personnes en activité, désireuses de se réorienter professionnellement sur une activité secondaire ou principale en agriculture. Ces demandes font l'objet d'une démarche simplifiée permettant de faciliter les démarches des candidats. Une enquête de satisfaction de cette démarche a permis de poursuivre l'optimisation de la procédure.



Des projets ambitieux à la hauteur des enjeux agroécologiques

La révision du plan régional « Enseigner à Produire Autrement » (EPA2) et des programmes locaux a été entreprise, avec l'objectif de consolider les démarches engagées via des projets innovants impliquant encore davantage les équipes enseignantes et les apprenants.

A Borgo, le projet structurant « Da l'ortu à ou piattu » a donné naissance à une mini légumerie expérimentale qui permet de fournir la restauration scolaire du campus et de deux collèges voisins. Ce projet doit se poursuivre par la création d'une légumerie et d'un atelier de transformation pouvant permettre la fourniture en restauration scolaires de plusieurs établissements du bassin bastiais.

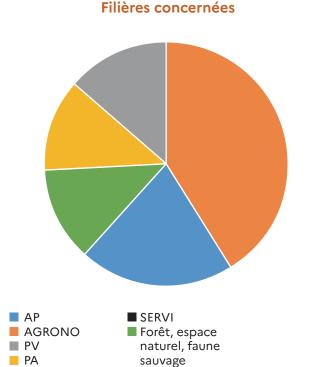
A Sartène, le projet « Raconte-moi un fromage » visant à répondre à la problématique des pertes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoirs-apprécier relatifs aux produits transformés locaux a été mené à son terme et s'est soldé par la réalisation d'un film et une présentation sur la transformation fromagère. Une soirée débat a été animée par les élèves investis dans ce projet.

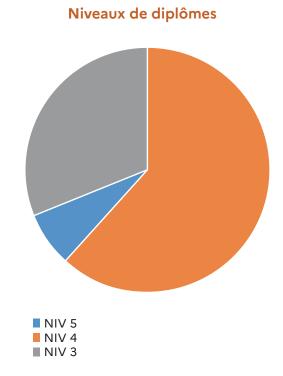
Bilan de la formation professionnelle continue et en apprentissage

Avec un volume de 91349h, c'est un peu plus de 500 personnes qui ont été formées par les CFPPA de l'enseignement agricole public. 80% de ce volume horaires de formation concerne des diplômes ou des formations qualifiantes inscrites au répertoires spécifiques des certifications professionnelles.

Les formations de niveau 4 attirent toujours un grand nombre de candidats car elles correspondent à la formation minimale requise pour prétendre à la capacité professionnelle agricole. Les formations de niveau 3 concernent seulement la voie de l'apprentissage, avec depuis deux ans la mise en place du mixage des publics de la formation initiale scolaire.

Les chiffres de l'apprentissage sont en augmentation (127 apprentis), résultat de la politique incitative de l'état en matière d'embauche en contrat d'apprentissage. Les filières agronomiques sont privilégiées suivies par les espaces verts et les productions végétales, avec une appétence depuis quelques années pour le maraîchage.







AMÉLIORER LA SANTÉ DES ANIMAUX ET DES VÉGÉTAUX

Prévenir les risques en santé animale

Suite à la mise en place d'un nouveau test de dépistage de la tuberculose bovine dans les élevages de Haute-Corse en 2022, le nombre d'animaux détectés positifs a été multiplié par 10. Ceci a conduit à revoir les mesures de gestion des foyers notamment les volets assainissement et enquêtes épidémiologiques. La DRAAF a contribué à préparer le déploiement de cette méthode prochainement dans le département de Corse du Sud.

La DRAAF a également poursuivi le soutien d'acteurs locaux du sanitaire que sont le Groupement de Défense Sanitaire (représentant les éleveurs) et le Groupement Technique Vétérinaire (représentant les vétérinaires), véritables partenaires opérationnels de l'État, impliqués dans de multiples actions structurantes pour le sanitaire en filières de production animale. Parmi les actions soutenues et suivies techniquement en 2022, figurent le plan sanitaire pour l'élevage porcin de Corse, l'accompagnement des éleveurs d'ovins dans la prévention contre la fièvre catarrhale ovine, ou la préfiguration d'un plan sanitaire apicole.



En 2022, la DRAAF a aussi initié une action de diagnostic des DDETSPP sur leur capacité à réagir face aux maladies à plan d'urgence. Ce travail permet de remettre à jour les plans locaux d'urgence et de détecter les points de fragilité à réduire.

Le bolus pour améliorer l'identification des bovins



Le bolus intraruminal devient à compter de 2023 un nouveau système d'identification des bovins en corse et un critère d'éligibilité à certaines aides de la PAC. Le bolus est une capsule en céramique qui demeure au sein de l'estomac des bovins, et qui contient une puce électronique émettant un signal permettant d'identifier les animaux de manière sécurisée.

Le programme de pose des bolus pour l'ensemble du cheptel bovin, soit 40 000 animaux, a été lancé en octobre 2022 sous maîtrise d'ouvrage de la DRAAF en lien avec les DDETSPP et les EDE. 20 techniciens poseurs ont été recrutés, équipés, formés, et les premières poses de bolus ont débuté en décembre. La pose de bolus, qui est sans conséquence pour le bien-être animal, est un outil venant améliorer le suivi sanitaire des troupeaux ainsi que la gestion de la divagation animale et des aides financières aux éleveurs. Davantage de précisions sur le programme sont disponibles sur le site de la DRAAF:



https://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/questions-reponses-sur-le-programme-bolus-a1697.html



La mobilisation autour de Xylella fastidiosa demeure

En matière de protection des végétaux, la bactérie Xylella fastidiosa demeure en 2022 parmi les principaux sujets de mobilisation de l'État. Le plan d'actions mis en œuvre vise à contenir la propagation de la bactérie, la Corse étant considérée comme entièrement infectée par la souche multiplex, et à éviter l'introduction de nouvelles souches. Ce sont l'équivalent de 11 personnes à temps plein qui travaillent pour la maîtrise de Xylella fastidiosa et 100 000€ de frais d'analyses de végétaux chaque année. La

surveillance des végétaux et des insectes vecteurs couvre l'ensemble des compartiments : ce sont par exemple 250 parcelles agricoles qui ont été officiellement prospectées pour détecter la présence de *Xylella fastidiosa*. Des contrôles sont également conduits aux ports afin de s'assurer que des végétaux potentiellement infectés ne quittent l'île : en 2022, les véhicules des passagers de 1580 ferrys ont été vérifiés, et 640 végétaux ont été détruits.

TRAVAILLER À UNE ALIMENTATION LOCALE, DURABLE ET SAINE

Un 6ème Projet alimentaire territorial (PAT) pour la Corse

L'année 2022 a consacré la Communauté de communes de Marana-Golo comme lauréate de l'appel à projets national du Programme National pour l'Alimentation. Les 70.000€ de subvention sur 3 ans permettront au porteur de s'adjoindre les services d'un cabinet spécialisé pour effectuer le diagnostic, animer les acteurs, élaborer un plan d'actions et suivre son déploiement sur la première année. Ce 6ème PAT en Corse rejoint le réseau des PAT qui se réunit chaque novembre sous forme d'échange de pratiques animé par la DRAAF. Cette année les échanges ont porté sur l'objectif de labellisation de niveau 2, les systèmes d'évaluation ainsi que les liens entre la santé

et l'alimentation. Ce travail a permis d'avancer sur l'articulation entre les PAT et les contrats locaux de santé qui est illustrée par la carte ci-après. Tous les documents de cet échange de pratiques sont à retrouver sur le site internet de la DRAAF:



https://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/echange-de-pratiques-regional-inter-pat-a1253.html





L'INFORMATION STATISTIQUE ET ÉCONOMIQUE EN AGRICULTURE

Le service statistique officiel de l'agriculture est constitué du service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et du service régional de l'information statistique et économique de la DRAAF (SRISE). Il produit, traite, analyse et diffuse les données statistiques dans le domaines de compétence du ministère. Il assure pour la France la réalisation des enquêtes communautaires et gère les relations avec les organismes statistiques nationaux, européens (Eurostat) et internationaux (FAO notamment). Il pilote le programme statistique national. Il pilote le réseau d'information comptable agricole (RICA), qui permet un suivi détaillé de la comptabilité d'un échantillon d'exploitations agricoles utilisé pour suivre les résultats des différentes spécialisations de la ferme France.

La valorisation des résultats du recensement agricole de 2020

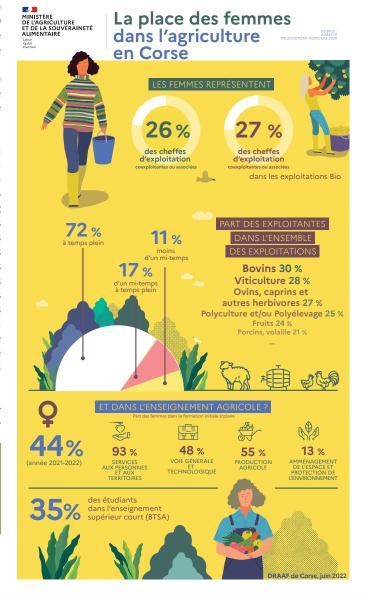
Après la présentation des premiers résultats en décembre 2021, les résultats définitifs du recensement agricole 2020 ont été dévoilés le 8 juillet 2022 lors d'une conférence de presse nationale. Cette communication a été relayée largement au niveau local. Les résultats au niveau national montrent une agriculture française qui continue de se transformer, sous l'effet de tendances longues de concentration mais aussi d'évolutions nouvelles et de ruptures.

La Corse comptait 2 936 exploitations agricoles en 2020, en augmentation de 4,5 % sur dix ans. C' est la seule région métropolitaine où l'érosion continue du nombre d'exploitations, constatée depuis un demisiècle, s'interrompt. Élevages, vergers et vignobles restent prédominants sur l'île, dans des structures toujours majoritairement de petite taille économique. Certaines grandes entités se développent cependant dans les secteurs arboricole et viticole. L'agriculture biologique, les signes de qualité et la commercialisation en circuits courts poursuivent leur progression. Les nouveaux installés depuis 2010 comptent plus de femmes, sont mieux formés et davantage orientés vers l'agriculture biologique et la vente en circuit court. La capacité des exploitations à se maintenir et à se renouveler dans un contexte climatique et économique en évolution reste un enjeu fort pour les années à venir.

Tous les résultats définitifs sont désormais disponibles sur le site internet de la DRAAF et sur le site national *Agreste* :

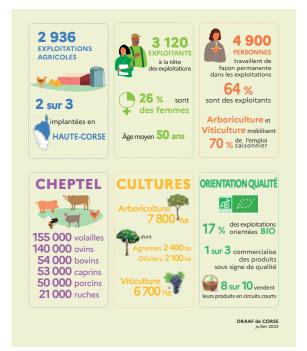


https://draaf.corse.agriculture. gouv.fr/ra2020-resultatsdefinitifs-r331.html













Les résultats complets du recensement agricole 2020 en quelques « clics »

Agreste : site national portail d'entrée de la statistique agricole. Retrouvez toutes les publications Agreste et accéder aux résultats détaillés en vous rendanst dans la rubrique « Chiffres et données » :

https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/

Viz' Agreste : les résultats du recensement agricole en datavisualisation et commentés de façon pédagogique :



https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/

GeoClip : les résultats du recensement agricole sous forme de cartographies interactives à construite à façon :



https://stats.agriculture.gouv.fr/cartostat/#c=home

Fiches territoriales synthétiques: résultats du recensement agricole selon les différents échelons administratifs (régional, départemental, EPCI, communal et petites régions naturelles agrégées):



https://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/fiches-territoriales-ra2020-r330.html





De nombreuse enquêtes annuelles

Tout au long de 2022, les travaux de rebasement et de rétropolation des séries statistiques à partir des nouvelles données du RA2020 ont démarré. Ils ont vocation à se poursuivre sur 2023.

Comme chaque année, les enquêtes et opérations statistiques annuelles du programme national ont été conduites dans le respect des échéances nationales en Corse : enquête sur les activités des exploitations forestières et scieries, enquête Teruti sur l'évolution de

l'occupation du territoire, enquête sur les cheptel ovins et caprins, collecte des données comptables du RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole), statistique agricole annuelle, comptes régionaux de l'agriculture pour les besoins de la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation, conjonctures viticole et prairies, valeur vénale des terres agricoles en collaboration avec la SAFFR.

Les publications 2022

Mémento de la statistique agricole

(Agreste Corse - janvier2022)

Conjoncture clémentines – bilan de campagne 2021/22 (Agreste Corse – avril 2022)

Partie agriculture du Bilan économique 2021 (Insee Conjoncture – Juillet 2021)

La Valeur vénale des terres agricoles en 2021 (Agreste Corse – juillet 2021)

Partie agriculture de La Corse en bref (Insee Dossier Corse – décembre 2022)

Etudes « Recensement agricole » : Coexistence des générations dans l'agriculture corse en 2020 (Agreste Corse juillet 2022)

Etudes « Recensement agricole » : L'emploi agricole a augmenté plus vite que le nombre d'exploitations (Agreste Corse juillet 2022)

Etudes « Recensement agricole »: La Corse, un terroir qui signe sa qualité

(Agreste Corse novembre 2022)

Deux Infographies sur les chiffres clés du recensement agricole :

- Les femmes en agriculture et l'agriculture en Corse en 2020
- Conjoncture viticole Haute-Corse, bilan de campagne (Agreste Corse Décembre 2022).

Mémento de la statistique agricole

(Agreste Corse – décembre 2022)

Chiffres clés de l'agriculture corse en collaboration avec la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) et l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC) (à paraître)

Toute demande d'information statistique peut être adressée pour la Corse à l'adresse suivante : srise.draaf-corse@agriculture.gouv.fr

LES SERVICES DE LA DRAAF

Direction

Secrétariat général

Il assure l'organisation administrative et la mise en œuvre des moyens de fonctionnement de la DRAAF, il comprend également la délégation régionale à la formation continue et la mission systèmes d'information.

SRFD / Service Régional de la Formation et de la Recherche

En charge du service public de l'enseignement agricole dans la région, il assure l'autorité académique (rectorat) sur les établissements agricoles de la région. Il intervient dans le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage agricole.

SRAL / Service Régional de l'Alimentation

En charge des politique publiques dans le domaine de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il assure la veille et le contrôle sanitaire sur la chaine alimentaire, la mise en œuvre du Plan Régional de l'Alimentation et prend en charge la surveillance phytosanitaire, en lien avec les Directions Départementales de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP).

SRAF / Service Régional de l'Agriculture et de la Forêt

Chargé de la déclinaison des politiques agricoles et forestières ainsi que de l'animation des services d'économie agricole et forestière des Directions Départementales des Territoires (DDT) de Corse.

SRISE / Service Régional de l'Information Statistique et Économique

Basé à Bastia, il assure la production d'informations chiffrées, essentiellement sur l'agriculture, au niveau départemental et régional. Il traite et analyse les données chiffrées produites afin de donner du sens aux informations collectées et les diffuser le plus largement possible. Et répond à toutes demandes locales d'informations quantitatives.

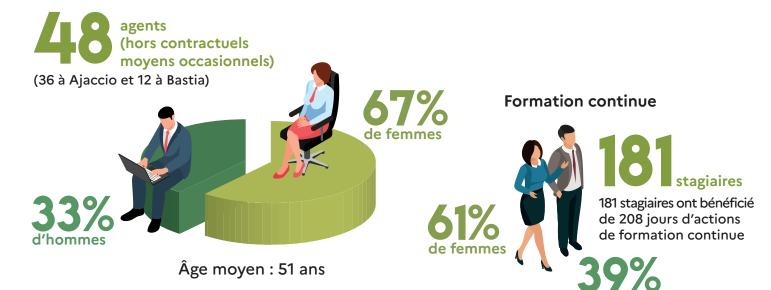
SRFAM / Service Régional FranceAgrimer

Localisé à Bastia, il est l'interlocuteur clé de l'accompagnement des filières agricoles et agroalimentaires de la Corse



La DRAAF de Corse au 31 décembre 2022

(Données issues du Bilan Social)



Double label ÉGALITÉ - DIVERSITÉ - du Ministère : La DRAAF a déployé les formations obligatoires « Labels » (2019 – 2021)



100% des cadres formés 100% des agents RH 100%
des membres
représentants du personnel

L A Ï C I T É

100% des cadres formés 100% des agents RH 60%
des membres
représentants du personnel



d'hommes











La DRAAF et les établissements agricoles de Corse



U rizzanesi Route de Levie 20100 Sartène 04 95 77 09 76

